



Assurance responsable en cas de dégradation de porte de garage

Par **xmatthey_old**, le **04/09/2007** à **21:56**

Bonjour, rnJe suis locataire dans un immeuble gerer en copropriete. J'habite dans l'apportement du RDJ qui beneficie d'un garage à usage privatif.rnen rentrant un soir j'ai decouvert la porte enfoncée, impossible de determiner si c'est accidentel ou intentionnel, et je n'ai pas eu de vol. rnj'ai fais une declaration au commissariat et j'ai prevenu mon assurance habitation. rnCependant l'assurance refuse de prendre en charge avec l'excuse suivante : c'est l'assurance du propriétaire qui doit prendre en charge puisqu'il n'y a pas eu vol mais uniquement dégradation.rnJe ne sais pas qu'elle assurance doit prendre en compte cet accident. puisque après discussion telefonique avec le propriétaire puis ensuite la copropriété, tous le monde indique que c'est l'assurance des autres qui doit prendre en compte.rnque dis la legislation????rnMerci d'avance. rnXavier